**Partie 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ACTIVITÉ**

* 1. **Étiquette d'un produit:**

Nom du produit : **IsoTex R70**

Autres noms: ----------------

* 1. Description chimique : Mélange de plâtre sec, mélange de ciment Portland et additifs selon STN EN 998-1 Nom chimique Ciment Portland Numéro CAS : 65997-15-1 Numéro CE (EINECS) : 266-043-4, Hydroxyde de calcium Numéro CAS : 1305. - Numéro CE 620 (EINECS) : 215-137-3

**1.3. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations :**

L'enduit est destiné à une application manuelle ou mécanique à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments. L'enduit se caractérise par une adhérence élevée au support, une application facile, une absorption superficielle réduite et un temps de traitement prolongé. Résistant au gel, aux intempéries, l'enduit présente une longue durée de vie et une faible absorption.

**1.3. Identification du fabricant**

Fabriqué dans l'UE pour SICC Coatings GmbH

Téléphone : +421 903 805 121

 E-mail : info@climatecoating.sk

Site Web : www.climatecoating.sk

**1.3. Numéro de téléphone en cas d'urgence**

Centre d'information toxicologique, Na bojišti 1, 128 08 Prague 2

Téléphone : +420 224 919 293, 224 915 402

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange:**

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008

Irritation cutanée, catégorie 2 : H315 irrite la peau.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B, H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3, H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**2.2. éléments de marquage**

**Symbole d'avertissement de danger :**

****

**mot d'avertissement :**

Danger

**Mentions de danger standard :** Ciment Portland ( CAS : 65997-15-1 )

H315 Irritant pour la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

**Instructions pour une manipulation en toute sécurité :**

P101 Si des soins médicaux sont nécessaires, disposer de l'emballage ou de l'étiquette du fabricant.

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Utiliser des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de sécurité/un écran facial.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si vous en portez, et retirez-les si possible. Continuez à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée

P333+P313 : Consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position qui facilite la respiration.

P312 Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/emballage dans un point de collecte désigné conformément aux réglementations locales.

Ingrédients dangereux : Ciment Portland, hydroxyde de calcium.

Informations complémentaires : Le mélange humide peut endommager les produits en aluminium et autres métaux non précieux.

**Informations supplémentaires sur les dangers : non applicable**

**Avertissement tangible pour les aveugles : non**

**Fermeture de sécurité enfants : non**

**2.3. Un autre danger**

Le contact répété, en particulier d'une préparation humide avec une peau non protégée, peut provoquer une irritation cutanée (dermatite de contact irritante) et certaines personnes peuvent développer une dermatite de contact allergique.

Après mélange avec de l'eau, il se forme un mélange fortement alcalin, susceptible de corroder l'aluminium ou d'endommager les organismes aquatiques ou les plantes à pH élevé. Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement UE 1907/. 2006.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Substances : le produit est un mélange**

**3.2. Mélanges :**

Mélange sec de plâtre et de mortier

**Le produit contient les substances dangereuses suivantes : gris de ciment Portland ; hydroxyde de calcium** ;

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom chimique:** | **Numero CAS:****Numéro CE (EINECS)****Numéro d'index:****Numéro d'enregistrement :** | **Contenu en %** | **Classification selon la directive 1999/45/CE**Symbole d'avertissement de danger, phrases R | **Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :** Code de classe et catégorie de danger Phrase H |
| Ciment Portland | 65997-15-1266-043-4 | 25 - 30% | irritant, X iR37/38- 41, sensibilisant, R43 | Irritation de la peau. 2, H315Barrage oculaire 1, H318STOT SE 3, H335 |
| Hydroxyde de calcium | 1305-62-0215-137-3 | 15 - 20% | irritant, X iR37/38- 41, sensibilisant, R43 | Irritation de la peau. 2, H315Barrage oculaire 1, H318STOT SE 3, H335 |
| Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases R et des phrases H. |

**SECTION 4. INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS**

**4.1. Description des premiers secours**

**Instructions générales :** Des soins médicaux immédiats ne sont généralement pas nécessaires. Si des problèmes de santé surviennent après manipulation de la préparation, en cas de doute ou en cas de problèmes persistants, consulter un médecin et lui montrer cette carte ou cette étiquette. Il faut toujours s’assurer du calme de la personne concernée et éviter d’attraper un rhume.

En cas d'inconscience, placer la personne concernée en position stabilisée sur le côté, la tête légèrement inclinée, ne rien donner (liquides) par la bouche. Les secouristes n'ont besoin d'aucun équipement de protection individuelle, mais doivent éviter tout contact avec le mélange humide. Informez le médecin des premiers secours.

**En cas d'inhalation :**

Interrompre l'exposition, amener la victime à l'air frais. La poussière de la gorge et des fosses nasales doit s’évacuer spontanément. Si une irritation ou des nausées, une toux ou d'autres symptômes persistants persistent ou se développent plus tard, consultez un médecin.

**Au contact de la peau :**

Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Si le mélange est sec, retirez-le de la peau et rincez abondamment à l'eau. Dans le cas d'un mélange humide, laver la peau abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou de brûlure de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact visuel :**

Ne vous frottez pas les yeux afin de ne pas endommager la cornée par des dommages mécaniques. Retirez les lentilles de contact si vous les portez. Inclinez la tête sur le côté de l’œil affecté, ouvrez grand les paupières et rincez immédiatement et abondamment l’œil ou les yeux avec beaucoup d’eau pendant au moins 30 minutes pour éliminer toutes les particules. Évitez de pénétrer dans l'œil affecté. Si possible, utilisez de l'eau isotonique (0,9% NaCl). Consultez un spécialiste des maladies professionnelles ou un ophtalmologiste.

**En buvant :**

Ne pas faire vomir, rincer la bouche avec de l'eau, faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin ou contacter le Centre d'information toxicologique.

**4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

*(effets pouvant être supposés en raison de la composition du mélange)*

*Contact avec la peau : Le mélange de ciment peut avoir des effets irritants sur la peau après un contact prolongé (sur une peau humide, par exemple en cas de transpiration ou de mouillage de la peau) ou peut provoquer une dermatite cutanée après un contact répété. Un contact prolongé de la peau avec le mélange humide peut provoquer de graves brûlures (mordançage), qui se développent initialement sans douleur.*

*Contact avec les yeux : Le contact des yeux avec le mélange de ciment peut provoquer des lésions oculaires graves et potentiellement irréversibles.*

*Inhalation : Une inhalation prolongée ou répétée augmente le risque de développer des maladies pulmonaires.*

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers**

Emportez la fiche de sécurité avec vous lors de votre visite chez le médecin.

**SECTION 5. Précautions contre l'incendie**

**5.1. Extincteur d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés :** Le produit est ininflammable. Pour éteindre les incendies environnants, choisissez un agent extincteur respectueux de l’environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Jet d'eau .

**5.2. Sécurité particulière résultant de la substance ou du mélange**

Ils ne sont pas connus. Le mélange n'est ni inflammable ni explosif, il ne supporte pas la combustion d'autres matériaux.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et généralement un équipement de lutte contre l'incendie (éviter tout contact avec la peau et les yeux). Empêcher les fuites d’eau ou de mélange d’extinction dans les égouts et les voies navigables.

**SECTION 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Mesures de protection individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence**

Empêcher les personnes non impliquées dans la lutte contre les conséquences du déversement de se déplacer dans des endroits où elles pourraient être contaminées par le produit déversé. Assurer une ventilation sans courants d’air à l’intérieur des bâtiments. Lors du nettoyage, choisir des procédures qui n'augmentent pas la formation d'aérosols de poussières (voir section 6.3). Lorsque des procédures humides sont utilisées, un sol ou un substrat non nettoyé peut devenir glissant. Utilisez l'équipement de protection individuelle recommandé lorsque vous travaillez (voir section 8).

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Empêcher les fuites et la propagation des matières déversées. Si possible, gardez le matériau au sec. Si possible, couvrez la zone pour éviter les risques inutiles de poussière. Empêcher les fuites incontrôlées dans les cours d’eau et les égouts (augmentation du pH). Tout déversement majeur dans les cours d'eau doit être signalé à l'Agence pour l'environnement ou à toute autre autorité responsable.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Récupérer mécaniquement la matière sèche déversée et, si elle n'est pas contaminée, la réutiliser. Utilisez des méthodes de nettoyage à sec telles que passer l'aspirateur ou passer l'aspirateur (à l'aide de filtres à air). N'utilisez pas d'air comprimé.

Il est également possible d'utiliser un nettoyage humide (eau pulvérisée ou brouillard), d'éviter les remontées de poussières, d'essuyer les poussières et d'éliminer les boues résultantes. Retirez le mélange humide de la même manière. Laisser les boues se solidifier et les éliminer conformément à la section 13.

**6.4 Référence à d'autres parties**

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour l'élimination des déchets.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

Lisez les instructions d'utilisation. Lors de la manipulation du mélange sec, ne pas inhaler la poussière, travailler dans des zones bien ventilées, utiliser un équipement de travail de protection contre l'inhalation de poussière (voir section 8). Évitez tout contact avec les yeux et la peau lorsque vous travaillez avec un mélange sec ou humide en utilisant un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Gardez les outils de travail propres aux endroits où ils entrent en contact avec vos mains. Vêtements de travail et équipements de protection de travail souillés au point que le mélange pénètre à la surface de la peau ou que l'humidité s'infiltre à l'intérieur de l'équipement de protection ou des vêtements de travail, les remplacer dès que possible par des vêtements propres et secs.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail, respecter les mesures générales de sécurité et d'hygiène pour travailler avec des produits chimiques.

**7.2 Instructions pour le stockage en toute sécurité des substances et des mélanges, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans son emballage d'origine fermé, dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Un éventuel gel du produit n’affectera pas sa fonctionnalité. Conserver hors de portée des enfants.

**7.3 Utilisation finale spécifique / Utilisation finale spécifique**

ce n'est pas mentionné

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 paramètres de contrôle**

Le mélange contient des substances pour lesquelles les concentrations admissibles les plus élevées suivantes dans l'atmosphère de travail sont fixées en République slovaque conformément au règlement gouvernemental no. 361/2007 Coll., tel que modifié **.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom chimique** | **Numero CAS** | **PELc (mg/m3)** | **NPK-P** | **note** |
| Ciment Portland | 65997-15-1 | dix | - |  |
| Hydroxyde de calcium | 1305-62-0 | 2 | 4 |  |

**Limiter les valeurs d'exposition sur le lieu de travail selon la directive no. 2006/15/CE - non répertorié**

**Les valeurs limites des indicateurs des tests d'exposition biologique ne sont pas précisées dans le décret no. 432/2003 Coll.**

**Valeurs DNEL et PNEC :** pas encore disponibles

**8.2. Limiter l'exposition**

Pour limiter l’exposition, il faut éviter la formation de poussières. De plus, un équipement de protection adapté est recommandé. Des dispositifs de protection oculaire (par exemple des lunettes de sécurité ou des écrans faciaux) doivent être utilisés si la nature et le type d'utilisation ne peuvent exclure un contact potentiel avec les yeux (par exemple un processus fermé), une protection faciale supplémentaire, des vêtements de protection et des chaussures de sécurité.

**8.2.1 Mesures techniques appropriées**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de travail. ou ventilation. Si cela n'est pas possible, utilisez un équipement de protection individuelle pour la protection respiratoire. La manipulation des mélanges secs et le nettoyage du lieu de travail doivent être assurés par des techniques qui n'augmentent pas la concentration de poussières dans l'atmosphère de travail. Lorsqu'il travaille avec des mélanges secs à l'extérieur d'objets de construction, il est nécessaire qu'en cas de vent, le travailleur se déplace du point de fuite des particules de poussière dans l'air dans le sens inverse du vent. En cas de risque de contact visuel lors de la manipulation du produit, il est conseillé de prévoir une source d'eau à portée de main pour un lavage oculaire rapide.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, y compris les équipements de protection individuelle**

**a) Protection respiratoire**

Lors de l'ouverture de l'emballage contenant le mélange sec, lors du versement de l'emballage ou lors du transfert du mélange sec dans des récipients de travail et dans la phase initiale lorsque de l'eau de gâchage est ajoutée au mélange sec, il est nécessaire d'utiliser un masque ou un respirateur avec un filtre à poussière avec un indice de protection d'au moins 10.

**b) Protection des yeux et du visage**

Si un masque de protection complet n'est pas utilisé lors du travail avec le mélange sec, des lunettes de protection étanches doivent être utilisées pour empêcher les particules de poussière de pénétrer dans les yeux. L'utilisation de lunettes de protection est également requise lors de la manipulation de mortier ou de colle humide, où il existe un risque d'éclaboussure du matériau. Surtout lors du lancement ou de l'application de mortier au-dessus du niveau de la tête.

**c) Protection de la peau**

Étant donné que les mélanges secs et humides irritent la peau, l'exposition doit être minimisée autant que cela est techniquement possible. Le travail nécessite l'utilisation de gants de protection, de vêtements de protection standard complets avec des manches et des pantalons bien ajustés, empêchant la pénétration de la poussière, ainsi que le port de chaussures résistantes aux produits caustiques et à la poussière.

**8.2.3 Limiter la pollution de l'environnement**

Assurez-vous que l’emballage est fermé pendant le stockage, la manipulation et le transport. Sécuriser les zones de stockage contre d'éventuelles fuites du produit dans l'environnement (dans les eaux usées, l'eau et le sol - voir 6.2. Fuites possibles du produit Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau). Le pH de l’eau contaminée par le produit, qui peut s’écouler en grande quantité dans les égouts, ne doit pas dépasser 9.

Équipez le lieu de travail et les entrepôts des moyens de nettoyer un déversement accidentel.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : solide libre, poudre

Couleur : gris à blanc cassé

Odeur : inodore

Valeur pH : inconnue

Point de fusion/point de congélation inconnu

Point d'ébullition : inconnu

Point d'éclair : inconnu

Taux d'évaporation : inconnu

Inflammabilité : inconnue

Propriétés explosives : non explosif, limite supérieure - inconnue, limite inférieure - inconnue

Propriétés oxydantes : non connues

Tension de vapeur : inconnue

Densité relative (à 18 o C) : inconnue

Solubilité dans l'eau (à 18 o C) : Légèrement soluble dans l'eau

Liposolubilité : inconnue

Coefficient de partage n-octanol/eau : inconnu

Viscosité : inconnue

Densité de vapeur : inconnue

Taux d'évaporation : inconnu

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité**

Lorsqu'il est mélangé avec de l'eau, il se forme un mélange hautement alcalin qui durcit progressivement. Une fois que tout le mélange a durci, une masse stable se forme.

**10.2 Stabilité chimique**

Dans des conditions normales d'utilisation, le produit est stable lorsqu'il est stocké et manipulé comme prescrit. Protéger le mélange contre les effets de l'eau et de l'humidité de l'air. La décomposition ne se produit pas. Gardez le produit au sec. Il est nécessaire d'exclure tout contact avec des matériaux incompatibles.

Le mélange humide est alcalin/alcalin et réagit avec les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium ou d'autres métaux de base. Le ciment Portland se dissout dans l'acide fluorhydrique pour former du gaz tétrafluorure de silicium caustique. Les ciments Portland réagissent avec l'eau pour former des silicates et de l'hydroxyde de calcium. Les silicates contenus dans les ciments réagissent avec des agents oxydants puissants tels que le fluor, le fluorure de bore, le fluorure de chlore, le fluorure de manganèse et le difluorure d'oxygène.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

L'utilisation incontrôlée de poudre d'aluminium doit être évitée, car lors de la réaction avec le ciment et l'hydroxyde de calcium, de l'hydrogène se forme/évolue. L'hydroxyde de calcium réagit de manière exothermique avec les acides. Après chauffage au-dessus de 580°C, l'hydroxyde de calcium se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H2O) : Ca(OH)2 -> CaO + H2O. L'oxyde de calcium réagit avec l'eau pour générer de la chaleur. Cela peut être dangereux pour les matériaux inflammables.

**10.4 Conditions à éviter :**

Lors du stockage, minimiser l'exposition à l'air et à l'humidité, qui peuvent entraîner une perte de qualité du produit (agglomération).

**10.5 Matériaux incompatibles**

Acides, sels d'ammonium, aluminium ou autres métaux communs.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** mis au rebut

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :**

**Expérience humaine:**

En mélangeant le mélange avec de l'eau ou avec l'humidité, il se forme un mélange fortement alcalin aux effets irritants. Le produit sous forme de poussière et mélangé à de l'eau irrite les conjonctives et la peau. La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Des concentrations élevées de poussières irritent les organes respiratoires (toux, éternuements, essoufflement).

Au contact des yeux, le mélange a des effets irritants, en cas d'intervention massive ou de traitement insuffisant (une irrigation oculaire immédiate pendant plusieurs minutes est nécessaire) une inflammation oculaire peut survenir pouvant aller jusqu'à des brûlures chimiques, pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes (cécité). .

Le contact répété du mélange majoritairement humide avec une peau non protégée peut provoquer une irritation cutanée (dermatite de contact irritante). La dermatite se manifeste par des démangeaisons de la peau enflammée. La peau paraît rouge, squameuse et craquelée.

La dermatite de contact irritante est causée par une combinaison de propriétés physiques du médicament (humidité, alcalinité élevée et abrasion).

Un contact prolongé du mélange ciment/ciment humide avec la peau avec friction simultanée peut provoquer de graves brûlures.

Conditions de santé aggravées par l'exposition L'inhalation de poussière de ciment peut aggraver des maladies respiratoires ou des problèmes de santé existants tels que l'emphysème (gonflement des poumons) ou l'asthme ou des affections cutanées ou oculaires existantes.

**11.2. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë des composants :

Hydroxyde de calcium, CAS 1305-62-0

Orale : DL50 > 2000 mg/kg (OCDE 425, rat)

Voie cutanée : DL50 > 2 500 mg/kg (OCDE 402, lapin

Inhalation : aucune donnée disponible

Lors de la classification du mélange, la valeur pH du mélange humide (11 - 13,5), les limites générales de concentration des composants du mélange et les informations des fiches de données de sécurité des composants individuels faisant référence à la littérature ont été prises en compte.

a) toxicité aiguë : sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

b) irritation : sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange a été classé :

Lésions oculaires graves, catégorie 1 - Eye Dam. 1 (H318)

Irritation cutanée, catégorie 2 - Skin Irrit. 2 (H315)

c) corrosivité : non déterminée pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

d) sensibilisation : non déterminée pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

e) toxicité à dose répétée : non déterminée pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

f) cancérogénicité : non déterminé pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

g) mutagénicité : non déterminé pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

h) toxicité pour la reproduction : non déterminée pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

i) Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition unique : sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange a été classé :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, irritation des voies respiratoires - STOT SE 3 (H335)

j) Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition répétée : non déterminé pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

k) Danger par aspiration : non déterminé pour le mélange ; sur la base des propriétés des composants individuels, le mélange ne répond pas à cette classification

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Le mélange du produit avec de l'eau augmentera la valeur du pH (11 - 13,5), le mélange est très alcalin et peut présenter un danger à court terme pour les organismes aquatiques. La valeur du pH dépend de la concentration du produit dans l'eau. La valeur du pH diminue rapidement en raison de la dilution. Après durcissement avec l'eau ou l'humidité de l'air, le produit ne présente aucun danger pour les organismes aquatiques, même pendant une courte période. Prévenir la contamination du sol et le rejet dans les eaux de surface ou souterraines, les égouts, les cours d’eau et l’environnement.

**12.1 Toxicité - effets aigus et chroniques :**

non déterminé pour le mélange, en raison de la nature des composants individuels, il n'est pas attendu

Hydroxyde de calcium, CAS 1305-62-0

CL50 (96h) pour les poissons d'eau douce : 50,6 mg/l

CL50 (96h) pour les poissons marins : 457 mg/l

EC50 (48h) pour les invertébrés d'eau douce : 49,1 mg/l

CL50 (96h) pour les invertébrés marins : 158 mg/l

EC50 (72h) pour les algues d'eau douce : 184,57 mg/l

NOEC (72h) pour les algues : 48 mg/l

NOEC (14d) pour les invertébrés marins : 32 mg/l

EC10/LC10 ou NOEC pour les micro-organismes du sol : 2000 mg/kg de sol sec

EC10/LC10 ou NOEC pour les micro-organismes du sol : 12 000 mg/kg de sol sec

NOEC (21d) peo plantes terrestres : 1080 mg/kg

À forte concentration, l'hydroxyde de calcium est utilisé pour désinfecter les boues résiduaires grâce à une augmentation de la température et du pH.

Effet aigu dû au changement de pH - bien que l'hydroxyde de calcium soit utilisé pour ajuster l'acidité de l'eau, sa teneur peut être augmentée de plus de 1 g/l, ce qui est dangereux pour la vie aquatique. Un pH > 12 diminue rapidement en raison de la dilution et de la conversion en carbonate.

**12.2** **Persistance et dégradabilité :** non déterminée pour le mélange, en raison de la nature des composants individuels, elle n'est pas attendue

**12.3** **Potentiel bioaccumulatif:** non déterminé pour le mélange, en raison de la nature des composants individuels, il n'est pas attendu

**12.4** **Mobilité dans le sol :** non déterminé pour le mélange, en raison de la nature des composants individuels, cela n'est pas prévu ; après durcissement du produit avec de l'eau, un produit solide stable se forme. L'hydroxyde de calcium en lui-même est difficilement soluble dans l'eau et présente une faible mobilité dans la plupart des sols. Il est utilisé, entre autres, comme engrais.

**12,5** **Résultats des évaluations PBT et vPvB :** ne contient pas de substances PBT ou vPvB

**12.6** **Autres effets indésirables :** aucune donnée disponible

**ARTICLE 13. INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets (restes de mélange et mélanges pollués par l'eau)**

Méthodes appropriées pour éliminer le mélange et les emballages contaminés. Le mélange (résidus) et l'emballage vide doivent être éliminés conformément à la législation en vigueur en tant que déchet dangereux dans un endroit désigné par la municipalité pour l'élimination des déchets dangereux ou remis pour élimination à une entreprise professionnellement qualifiée. Les déchets doivent être protégés contre les fuites dans l'environnement environnant. Lors de la manipulation des déchets, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle (voir 8.2).

Poussières : 10 13 06 Polluants solides et poussières (sauf déchets répertoriés sous les numéros 10 13 12 et 10 13 13)

Produit non utilisé :

10 13 11 déchets de matériaux composites à base de ciment autres que ceux mentionnés sous 10 13 09 et 10 13 10

10 13 14 Déchets de béton et boues de béton

Produit après gâchage avec de l'eau (et durcissement) : 17 01 01 Béton

Emballage : selon le type spécifique d'emballage, groupe d'emballage 15 01 xx (principalement 15 01 01 à 15 01 03)

**Dispositions légales sur les déchets**

Acte n° 185/2001 Coll. sur les déchets, tel que modifié, et ses règlements d'application

Acte n° 477/2001 Coll., sur l'emballage, tel que modifié

**SECTION 14. INFORMATIONS PRÉPARÉES**

Les produits ne sont pas au sens du § 22, al. (1) Loi n° 111/1994 Coll. sur le transport routier des marchandises dangereuses tel que modifié et ne sont pas soumis aux dispositions de l'Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (ADR) ni aux dispositions du Règlement pour le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID).

14.1 Numéro ONU : non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : non applicable

14.4 Groupe d'emballage : non applicable

14.5 Danger pour l'environnement : non applicable

14.6 Mesures particulières de sécurité pour l'utilisateur : non applicable

14.7 Transport de marchandises en vrac selon l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : non applicable

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1** **Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

Règlement du PE et du Conseil (CE) no. 1907/2006, sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), tel que modifié Règlement du PE et du Conseil (CE) no. 1272/2008, sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP), tel que modifié ;

Directive 67/548/CEE, relative au rapprochement des législations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses (DSD) ;

Directive 1999/45/CE, relative au rapprochement des mesures juridiques et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, telle que modifiée (DPD) ;

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Loi no. 258/2000 Coll. Sur la protection de la santé publique, telle que modifiée ;

Loi 262/2006 Coll., Code du travail, telle que modifiée ;

Règlement gouvernemental no. 361/2007 Coll., établissant les conditions de protection de la santé des salariés au travail, telle que modifiée ; 201/2012 Coll. sur la protection de l'air et ses règlements d'application ;

Loi no. 185 / 2001Col. sur les déchets, tel que modifié, et ses règlements d'application ;

Loi no. 477/2001 Coll. sur l'emballage tel que modifié

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Aux fins de l'enregistrement des poussières provenant de la production de clinker Portland, une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour un certain nombre de scénarios d'utilisation, y compris des scénarios d'utilisation dans des mélanges de mortiers secs. Toutes les conclusions importantes de l'évaluation de cette substance, qui peuvent également être appliquées au clinker de ciment, sont incluses dans cette fiche de données de sécurité. Les mélanges de mortiers sont un produit destiné à un usage final, aucun autre scénario d'exposition n'est donc joint à la fiche de données de sécurité.

**SECTION 16. PLUS D'INFORMATIONS**

**Phrase R :**

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion

R 36 Irritant pour les yeux

R 37 Irritant pour les voies respiratoires

R 38 Irritant pour la peau

R 41 Risque de lésions oculaires graves

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

**Phrase H :**

H315 Irritant pour la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

**Phrase P :**

P101 Si des soins médicaux sont nécessaires, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du fabricant.

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de sécurité/un écran facial.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si vous en portez, et retirez-les si possible. Continuez à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée

P333 + P313 : Consulter un médecin.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air frais et la maintenir dans une position qui facilite la respiration.

P312 Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/emballage dans un point de collecte désigné conformément aux réglementations locales.